

République Française
Département de l'Yonne
Arrondissement d'Avallon
Canton de Vézelay
89450 SAINT PERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT PERE

SEANCE DU 21 avril 2011

L' an deux mil onze, le vingt et un avril, le Conseil municipal de la commune de SAINT PERE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, à 20 heures, sous la présidence de M. GUYOT, Maire.

Nombre de membres du CM en exercice : 11
Date de la convocation : 15 avril 2011

Etaient présents : Mmes CARREZ ARMENGAUD / LEYNIAC
MM. GARNIER / DESPINEY / SALIGOT / GAUCHE / BEAUCLAIR / RAFFENEAU

Absents excusés : Mme FRESNE qui a donné pouvoir à Mme LEYNIAC
M. DUPONT qui a donné pouvoir à M. GUYOT

Secrétaire élu : M. GARNIER

Ordre du jour :

Compte administratif 2010 : Commune, Camping et Assainissement
Compte de gestion 2010 : Commune, Camping et Assainissement
Vote du taux d'imposition 2011
Budget 2011 : Commune, Camping et Assainissement
Activité garderie
Modification de dénomination de rue

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Délibération 2011_009
COMPTE ADMINISTRATIF 2010 : budget commune

		VOTES
Nombre de conseillers en exercice	11	Pour : 9
Nombre de conseillers présents	8	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés	9	
Abstention	0	

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean DESPINEY délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Christian GUYOT après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	14 992.55			158 972.12	14 992.55	158 972.12
Opérations de l'exercice	142 120.26	114 129.75	290 364.20	409 001.88	432 484.46	523 131.63
TOTAL	157 112.81	114 129.75	290 364.20	567 974.00	447 477.01	682 103.75
Résultat de clôture	42 983.06			277 609.80		234 626.74
Restes à réaliser	255 980.01	237 198.00			255 980.01	237 198.00
TOTAL CUMULE	298 963.07	237 198.00		277 609.80	255 980.01	471 824.74
RESULTAT DEFINITIF	61 765.07			277 609.80		215 844.73

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération 2011_010 COMPTE ADMINISTRATIF 2010 : budget camping

VOTES

Nombre de conseillers en exercice 11

Pour : 9

Nombre de conseillers présents 8

Contre : 0

Nombre de suffrages exprimés 9

Abstention 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean DESPINEY délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				15 121.75		15 121.75
Opérations de l'exercice			28 301.41	23 354.79	28 301.41	23 354.79
TOTAL			28 301.41	38 476.54	28 301.41	38 476.54
Résultat de clôture				10 175.13		10 175.13
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE				10 175.13		10 175.13
RESULTAT DEFINITIF				10 175.13		10 175.13

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération 2011_011
COMPTE ADMINISTRATIF 2010 : budget assainissement

		VOTES
Nombre de conseillers en exercice	11	Pour : 9
Nombre de conseillers présents	8	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés	9	
Abstention	0	

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean DESPINEY
déli­bé­rant sur le compte administratif de l'exercice 2010
dressé par Christian GUYOT après s'être fait présenter le budget primitif,
le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		42 756.93		21 120.68		63 877.61
Opérations de l'exercice	6 878.09	11 652.35	19 874.67	17 104.94	26 752.76	28 757.29
TOTAL	6 878.09	54 409.28	19 874.67	38 225.62	26 752.76	92 634.90
Résultat de clôture		47 531.19		18 350.95		65 882.14
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE		47 531.19		18 350.95		65 882.14
RESULTAT DEFINITIF		47 531.19		18 350.95		65 882.14

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Délibération 2011_012
COMPTE DE GESTION 2010 : budget commune

		VOTES
Nombre de conseillers en exercice	11	Pour : 11
Nombre de conseillers présents	9	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés	11	
Abstention	0	

, réuni sous la présidence de Christian GUYOT

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris la journée complémentaire ;
 - 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
 - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération 2011_013
COMPTE DE GESTION 2010 : budget camping

		VOTES
Nombre de conseillers en exercice	11	Pour : 11
Nombre de conseillers présents	9	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés	11	
Abstention	0	

, réuni sous la présidence de Christian GUYOT

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération 2011_014
COMPTE DE GESTION 2010 : budget assainissement

		VOTES
Nombre de conseillers en exercice	11	Pour : 11
Nombre de conseillers présents	9	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés	11	
Abstention	0	

, réuni sous la présidence de Christian GUYOT

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion

dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération 2011_015

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : budget commune

Nombre de conseillers en exercice	11	VOTES
Nombre de conseillers présents	9	Pour : 11
Nombre de suffrages exprimés	11	Contre : 0
Abstention	0	

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 277 609.80
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)		158972.12
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)		75243.00
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT		118637.68
DEFICIT		
Résultat cumulé au 31/12/2010		277609.80
A.EXCEDENT AU 31/12/2010		277609.80
Affectation obligatoire		
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)		
Déficit résiduel à reporté		
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068		61765.07
Solde disponible affecté comme suit:		
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)		215844.73
B.DEFICIT AU 31/12/2010		
Déficit résiduel à reporter - budget primitif		

Délibération 2011_016
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : budget camping

Nombre de conseillers en exercice	11	VOTES
Nombre de conseillers présents	9	Pour : 11
Nombre de suffrages exprimés	11	Contre : 0
Abstention	0	

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 10175.13
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	15121.75
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	
DEFICIT	-4946.62
Résultat cumulé au 31/12/2010	10175.13
A.EXCEDENT AU 31/12/2010	10175.13
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	10175.13
B.DEFICIT AU 31/12/2010	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Délibération 2011_017
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : budget assainissement

Nombre de conseillers en exercice	11	VOTES
Nombre de conseillers présents	9	Pour : 11
Nombre de suffrages exprimés	11	Contre : 0
Abstention	0	

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 18350.95
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	21120.68
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	
DEFICIT	-2769.73
Résultat cumulé au 31/12/2010	18350.95
A.EXCEDENT AU 31/12/2010	18350.95
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	18350.95
B.DEFICIT AU 31/12/2010	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Délibération 2011_018
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011

Après étude du budget primitif 2011 et délibération, avec 8 voix pour et 3 abstentions, le Conseil municipal

- décide d'augmenter les taux d'imposition
 - vote les taux et le produit suivants :
- COEFFICIENT DE VARIATION : 169 921 € : 168 221 € =1.010106

	T.H.	F.B.	F.N.B.	C.F.E
Taux 2010	18.24	14.54	44.53	18.96
Coef.variation	1.010106	1.010106	1.010106	1.010106
Taux référence	18.42	14.69	44.98	19.15
Taux fixés	18.42	14.69	44.98	19.15
Base imposition	415 000	331 200	64 000	83 700
Produit	76 443	48 653	28 787	16 029
Total	169 912			

Délibération 2011_019
BUDGET 2011 : commune

Section de fonctionnement

	CREDITS VOTES	RESULTAT REP.	CUMUL
Dépenses	612 396.00	0.00	612 396.00
Recettes	396 552.00	215 844.00	612 396.00

Section investissement

	OPERATIONS	RESULT.REP.	R.A.R.	CUMUL
Dépenses	449 319.99	42 984.00	255 980.01	748 284.00
Recettes	511 086.00	0.00	237 198.00	748 284.00

**Délibération 2011_020
BUDGET 2011 : camping**

Section de fonctionnement

	CREDITS VOTES	RESULTAT REP.	CUMUL
Dépenses	36 775.00	0	36 775.00
Recettes	26 600.00	10 175.00	36 775.00

Section investissement

	OPERATIONS	RESULT.REP.	R.A.R.	CUMUL
Dépenses	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes	0.00	0.00	0.00	0.00

**Délibération 2011_021
BUDGET 2011 : assainissement**

Section de fonctionnement

	CREDITS VOTES	RESULTAT REP.	CUMUL
Dépenses	38 885.00	0.00	38 885.00
Recettes	20 535.00	18 350.00	38 885.00

Section investissement

	OPERATIONS	RESULT.REP.	R.A.R.	CUMUL
Dépenses	59 184.00	0.00	0.00	59 184.00
Recettes	11 653.00	47 531.00	0.00	59 184.00

**Délibération 2011_022
ACTIVITE GARDERIE**

Le Maire rappelle qu'un service de garderie périscolaire est mis en place les jours d'école depuis le 18 octobre 2010. Les enfants sont accueillis par un agent communal de Saint Père de 16 h à 18h10. Une activité « peinture sur soie » est actuellement animée par une spécialiste, intervenante extérieure, tous les mardis. 10 séances ont été prévues. Le Maire propose qu'une somme forfaitaire lui soit versée en compensation des déplacements effectués et du matériel personnel fourni.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité,

- décide de verser à l'intervenante « peinture sur soie » une somme de 200 €
- charge le Maire de faire le nécessaire.

Délibération 2011_023
MODIFICATION DE DENOMINATION DE RUE

Le Maire fait part au Conseil municipal d'une demande d'un administré portant sur la modification d'une dénomination de rue. Il propose de donner le nom de « chemin Serge Gainsbourg » à l'actuelle « Ruelle de l'Enfermie ». Cette demande est motivée par le fait que l'artiste ait effectué de nombreux séjours à Saint Père et qu'il ait effectivement pratiqué à pieds ce chemin pendant des mois.

Le Maire rappelle que la dénomination des rues et des places publiques appartient au conseil municipal et que le caractère même d'hommage public qui s'y attache, implique certaines règles dictées par l'usage qui consistent à limiter cette dénomination à des personnalités qui se sont illustrées par les services rendus à l'État ou par leur contribution à la science, aux arts ou aux lettres. Cette demande est donc conforme à l'usage.

Après délibération, le Conseil municipal avec 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention,

- adopte la dénomination « chemin Serge Gainsbourg » en lieu et place de la « ruelle de l'Enfermie »
- charge le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste et l'autorise à signer tout document relatif à cette dénomination.

INFORMATIONS DIVERSES :

Salle du camping : un conseiller rappelle que l'agrandissement et la rénovation de la cuisine de la salle du camping est devenu nécessaire.

Poubelles : Plusieurs conseillers demandent que soient rappelées à chacun les règles concernant l'usage des bacs à poubelles. Ces derniers sont uniquement destinés à ceux dont l'accès d'un camion benne à ordures ménagères est impossible dans leur rue. C'est-à-dire principalement à Saint Père : rue de la Brèche et rue Derrière le Moulin ; et à Fontette : ruelle de la Teurlée et les rues desservant la rue de la Chapelle.

Voirie : le Maire signale que la rue du Colombier sera refaite courant mai 2011

Coupe de bois : un conseiller demande l'état d'avancement du dossier de la coupe d'arbres « cimetièrre, Fontaines Salées »

Chemins : un conseiller demande que soient nettoyés le chemin des Lavières, la route de Crisnet et le chemin de Roue.

Chapelle de Fontette : un conseiller signale une grille descellée et une fenêtre cassée.

Communauté de communes du vézelien : le Maire fait état de l'avancement des dossiers en cours.

Intercommunalité : un conseiller demande que soit organisée une réunion d'information avec intervention d'un spécialiste sur les enjeux de la nouvelle réforme.

La séance est levée à 23h